

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAFF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOLE - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaél RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

**Signé le 24 juin 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juin 2026
Publié le 26 juin 2026**

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CML-002-19551/26/CM

■ Approbation de l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'animation du plan d'eau du port de la Pointe Rouge passé avec le Yacht Club du port de la Pointe Rouge (YCPR) relatif à la gestion de l'équipement "Parking nord"

162837

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Conseil le rapport suivant :

En application des dispositions des articles L. 5217-2 et L. 5218-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en création, aménagement et gestion des zones d'activités portuaires.

Elle gère à ce titre 29 ports de plaisance, représentant près de 10 000 postes à flot.

Dans chacun de ces ports de plaisance les plans d'eau et les terre-pleins adjacents sont dédiés à l'accueil des navires des plaisanciers, aux services utiles au stationnement de ceux-ci dans le port et, de manière accessoire, à leur entretien en état de navigabilité.

Suite à une procédure de publicité et de mise en concurrence conduite conformément aux articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un contrat de délégation de service public (DSP) a été attribué au Yachting Club de la Pointe Rouge (YCPR) par délibération du Conseil Métropolitain n° MER 003-4236/18/CM du 28 juin 2018, déposée le 29 juin 2018.

Le contrat a pris effet à sa date de notification le 13 août 2018, pour une durée d'exécution de 10 ans, débutant le 1er septembre 2018, date de prise de possession des installations.

L'objet de cette DSP est le suivant : « la gestion, l'exploitation, l'entretien, la réalisation du programme d'investissement, ainsi que l'animation des terre-pleins et du plan d'eau du port de la Pointe-Rouge de Marseille. [Dans ce cadre] le Délégrant confie au Délégataire l'ensemble de la surface du périmètre, ainsi que les ouvrages et installations compris dans ce périmètre [et lui confère] un droit exclusif sur la gestion desdits ouvrages et installations et l'autorise, à titre de rémunération, à percevoir les différentes recettes prévues. »

Dans la perspective des Jeux Olympiques Paris 2024, des avenants ont élargi le périmètre de la DSP avec l'intégration dans celui-ci d'un parking attenant, dit « Parking Nord ». Ces avenants avaient pour objectif d'offrir une plus grande cohérence à la gestion logistique du délégataire en mode d'exploitation normal [de ce parking], d'une part et, d'autre part, [de permettre une bonne prise en charge des épreuves] des Jeux Olympiques Paris 2024. ».

Ils assuraient au délégataire de nouvelles recettes et demandaient, en contrepartie, la réalisation d'investissements en lien avec cette opération.

Il s'agit aujourd'hui d'ajuster les conditions de fonctionnement de l'équipement « Parking Nord » par un nouvel avenant.

Cet avenant modifie les tarifs du parking qui n'avaient pas connu d'évolutions depuis l'intégration de cet espace au périmètre de la délégation.

Par ailleurs, le mode de fonctionnement du parking est également modifié. En effet, un certain nombre de problèmes ont été constatés sur le port de la Pointe Rouge, et notamment sur le Parking Nord (question des « loueurs sauvages », des intrusions dans certains équipements du port, ...). Un nouveau dispositif de sécurité concernant l'ensemble du port est actuellement en cours de constitution (surveillance accrue ; coordination avec les services de police ; ...).

Le gardiennage renforcé du parking Nord s'insèrera dans celui-ci dès la saison d'été 2026, et permettra donc une convergence des moyens visant à mettre fin aux difficultés rencontrés.

Un programme d'investissement est également prévu afin de mettre au niveau les différentes installations techniques utilisées dans cet équipement (bornes de paiement).

Le descriptif technique de cette opération (nouveaux tarifs ; organisation du gardiennage ; nouveaux investissements et aspects financiers) est précisé dans l'annexe 1 du présent rapport.

Le présent avenant a un impact financier sur la DSP de 0,27%, correspondant à 45 000 euros de recettes supplémentaires par rapport au prévisionnel relatif à l'exploitation du parking. De manière cumulée avec les avenants précédent, l'impact financier est de 11,25% correspondant à 1 867 597 euros HT.

Au vu de l'exposé qui précède et du rapport annexé, il est proposé au Conseil de la Métropole :

- D'approuver l'avenant n°4 à la délégation de service public n°18-06 consenti à l'YCPR – Périmètre 3 conclu sur le fondement de l'article R. 3135-7 du Code de la commande Publique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle Organisation Territoriale de la République;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° MER 003-4236/18/CM du 28 juin 2018 portant approbation de l'attributaire Yachting Club de Marseille au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation et l'animation du périmètre 4 du Port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille – Périmètre 3 ;
- La délibération n° MER 003-6013/19/CM du 16 mai 2019 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public n°18-06 consenti à l'YCPR – Périmètre 3 ;
- La délibération n° TCM 019-8724/20/CM du 15 octobre 2020 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public n° 18-06 consenti à l'YCPR – Périmètre 3 ;
- La délibération n° TCM-024-12184/22/CM du 30 juin 2022 portant approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public n°18-06 consenti à l'YCPR – Périmètre 3 ;
- L'avis du conseil portuaire du port de la Pointe Rouge ;
- L'avis de la commission concession.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'animation du port de plaisance de la Pointe Rouge – Périmètre n°3;
- Que l'actuel contrat de délégation de service public consenti à YCPR nécessite d'être modifié par voie d'avenant afin d'adapter un équipement à de nouvelles conditions de fonctionnement.

Signé le 24 juin 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juin 2026
Publié le 26 juin 2026

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°4 ci-annexé, au contrat de délégation de service public n°18-06 pour la gestion et l'animation portuaire du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille consenti au yachting club de la pointe rouge.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public n°18-06 et ses annexes.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La recette correspondante sera constatée au budget annexe « Ports de Plaisance », de l'exercice 2026, en section de fonctionnement, chapitre 75, nature 757.

La recette relève de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Ports, mer et littoral » et sera exécutée par le service gestionnaire 8DIPOR.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mer, Ports, Littoral

Maxime MARCHAND